

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2009

L'an deux mil neuf, le premier du mois d'octobre, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ANDRIEU Eric, ARCIS Michel, Melle AVOUAC Sophie, Mme BERRY Josette, MM. CHAZALON Didier, CRESPIY Philippe, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle MM GALLAND Alain, GIRAUD Christophe, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, , M. VEY Patrick

Absents représentés : Mme BALDET Maryse, M DIDIERJEAN Renaud, Mme VAGGIANI Renée.

M VEY Patrick a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Josette BERRY tient à préciser que seul le compte rendu du conseil municipal du mois de juin n'avait pas été approuvé par 5 voix contre, celui de juillet ayant pour sa part été approuvé à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Présentation des différentes réunions

- Vogue : la manifestation a été réussie et Monsieur le Maire tient à remercier le Comité des Fêtes pour son implication.
- Course pédestre : 125 participants ont pris part à cette première édition. Là aussi, l'association Sports Loisirs s'est beaucoup investie.
- Foire aux chevaux : il y a eu cette année plus de participants et de nombreux spectateurs étaient présents.
- Réunion avec AB2R pour l'aménagement du plan d'eau =le projet d'aménagement avance.

Droit de préemption

- vente d'une parcelle bâtie sise section B n° 1468 (La Chenevette),
- vente d'une parcelle non bâtie, sise section C n° 1462 (Crouziols),
- vente de deux parcelles sises section AC, n° 180 et 184 (Le Bourg),
- vente de deux parcelles bâties sises section A n° 767 et 1611 (partie) (Chamarier),

la Commune ne préempte pas.

Délibérations diverses

- **enquête publique terrain BONNEFOY** : une enquête publique est nécessaire pour effectuer un échange avec Monsieur BONNEFOY. Le conseil décide de lancer cette enquête.

- **location de toiture** : Monsieur le Maire présente au Conseil la demande émanant de la société Photon concernant une location de la toiture du bâtiment communal abritant les sociétés MADAC et ASTEEC en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques côté sud et de la réfection de la toiture côté nord. En louant cette toiture à une société spécialisée, la commune pourrait obtenir la réfection totale d'une toiture en très mauvais état, le désamiantage de cette dernière, améliorer l'isolation de ce bâtiment et percevoir un loyer, modéré il est vrai, pendant 20 ans. Monsieur le Maire estime que ce partenariat n'apporterait par conséquent que des avantages pour la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable au partenariat envisagé.
- **Tarifs ticket de cantine** : Le Collège augmentant le prix de vente des repas, une augmentation devra être appliquée. L'ensemble du Conseil souhaite qu'elle soit aussi limitée que possible et tient à ce que le prix de revient exact soit calculé. Monsieur le Maire propose donc de reporter le vote de ce nouveau tarif au prochain conseil, une fois des éléments supplémentaires apportés.
- **Tarifs de changements de compteurs d'eau** : Monsieur le Maire rappelle que le tarif pour les frais de raccordement au réseau d'eau et au réseau d'assainissement a été fixé à 800 € (pour chaque opération). Il propose au Conseil d'adopter de nouveaux tarifs applicables en cas de changement de compteur d'eau. Les demandeurs devront au préalable remplir un formulaire en Mairie. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve les tarifs suivants en cas de changement de compteur d'eau :
 - tarif unique : 200 € en cas de changement simple (en cas de gel y compris)
 - 300 € en cas de déplacement de compteur,
 - gratuité en cas de dysfonctionnement avéré.
- **Règlements intérieurs différentes salles municipales** : Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter un règlement intérieur concernant l'occupation de la salle des fêtes, du gymnase, du stade et de la salle de judo. Il propose de faire parvenir un projet de règlement à chaque conseiller afin de pouvoir le valider au prochain conseil.
- **Prêt du gymnase** : Régis LAC informe le conseil que le prêt qui avait été décidé par le conseil pour financer la réfection de la toiture du gymnase et la mise en place de panneaux photovoltaïques n'a pas encore été utilisé et peut être renégocié. Il présente différentes propositions d'établissements bancaires. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de souscrire un emprunt auprès du Crédit Agricole Loire-Haute-Loire en taux fixe classique, remboursement semestriel et échéances constantes, durée de 20 ans au taux de 4.30 %.
- **Budget annexe du gymnase** : à l'unanimité, le Conseil approuve le budget pour un montant de 606 957.84 €
- **Avenants bâtiments conventuels** : Monsieur le Maire présente des avenants aux lots 1, 2, 3, 8 et 11 concernant les travaux de réhabilitation des bâtiments conventuels. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve les avenants suivants :
 - lot 1 maçonnerie :

- travaux TF : suppression tranchée, modification porte en fenêtre, suppression bouchement des fenêtres
 - travaux TC1 : suite à déplacement cheminée chaufferie,
TOTAL avenant : - 9 415.66 € HT
- lot 2 charpente couverture :
 - travaux en moins suivant marché, remplacement écran sous toiture, fourniture et pose de complément d'étanchéité.
TOTAL avenant : - 9 278.32 € HT
- lot 3 ouvrages cuivres :
 - travaux en mois (courant rampant, sortie toiture, chapiteau de protection des cloches)
TOTAL avenant : - 2 495.75 € HT
- lot 8 chauffage ventilation :
 - travaux en moins : dégazage de la cuve, extincteurs
TOTAL avenant : - 917.84 € HT
- lot 11 serrurerie :
 - modification prestation sur la couverture souche cheminée
TOTAL : - 828 € HT
- **Emploi Marcel TESTUD** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que Marcel TESTUD est employé depuis 2 ans en Contrat Avenir. Son contrat arrive à échéance le 1^{er} octobre et il propose son renouvellement. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable au renouvellement du Contrat Avenir de Marcel TESTUD pour une durée de 3 ans, ainsi que le prévoit la réglementation.
- **Marché aux bestiaux** : Monsieur le Maire rappelle le projet à venir sur la Commune du Monastier-sur-Gazeille : construction de trois bâtiments destinés à abriter le marché aux bestiaux et deux ateliers pour le CAT Meymac, avec réalisation de centrales photovoltaïques. Il indique que cette opération avait été à l'origine du lancement de la révision simplifiée du PLU, l'approbation de celle-ci conditionnant sa réalisation. Ces projets impliquent par ailleurs une maîtrise d'œuvre et des travaux de terrassement pour lesquels il est dans l'intérêt des deux parties de constituer un groupement de commandes en application de l'article 8 du Code des marchés publics. Le coordonnateur serait la Commune du Monastier-sur-Gazeille. Le Maire demande donc au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable et autorise le lancement de la procédure selon l'article 28 du Code des Marchés Publics (procédure adaptée). Pour ne pas perdre les subventions attribuées, la commune devra présenter des factures acquittées avant la fin de l'année.
- **Adhésion à la Mission Départementale de Développement Touristique** : Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur l'adhésion de la Commune à la M.D.D.T. Le montant de la cotisation est de 20 € pour l'année 2009. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable.
- **Devis toiture école** : Monsieur le Maire présente au conseil des devis de l'entreprise CRESPE Germain concernant des travaux de couverture à l'école maternelle. Après en

avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve les devis de l'entreprise CRESPE pour 7 668 € HT et 5 807.70 € HT.

- **Vente d'un terrain à Hervé GRAVA** : le Conseil approuve le projet de vente d'une parcelle supplémentaire d'environ 500 M² à Monsieur Grava.
- **Décisions modificatives** : Certaines inscriptions budgétaires risquant d'être insuffisantes, le Conseil approuve les décisions modificatives suivantes :
 - budget commune :**
 - 2313 opération 18 : + 68 000 €
 - 2151 opération 13 : - 68 000 €
 - 2315 opération 18 : - 676 285.38 €
 - 1641 opération 18 : - 600 000 €
 - 132 : - 76 285.38 €
 - budget du Mont :**
 - 2135 : + 100 €
 - 021 : + 100 €
 - 023 : + 100 €
 - 70688 : + 100 €

Questions diverses

- **Dossier BERTRAND** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier des époux BERTRAND qui ont acquis une propriété Rue St Pierre le 31 juillet dernier. Ils estiment que le projet d'agrandissement déposé par la SCI de la Recoumène pour la maison de convalescence leur cause un préjudice considérable. Monsieur le Maire précise que la Commune a scrupuleusement respecté les procédures légales, contrairement à ce que le notaire des acquéreurs avait prétendu. Monsieur Guy MICHEL intervient pour présenter le projet d'agrandissement et permettre à chacun de se faire une idée plus précise de la question. De l'avis général, la municipalité ne peut pas intervenir dans de tels problèmes de voisinage. Monsieur le Maire conclut en indiquant que le permis de construire sera délivré après instruction de la DDEA si les principes de droit de l'urbanisme sont respectés.
- **Projets parking et Rond Point** : ces deux projets ont été évoqués lors de la dernière réunion de la commission d'urbanisme. Un parking d'une dizaine de places pourrait être aménagé rue Saint Pierre afin de proposer aux riverains un stationnement permanent. Sa réalisation impliquerait l'acquisition et la démolition d'une maison actuellement en mauvais état et en vente. L'aménagement d'un rond point a aussi été envisagé lors de cette réunion afin de limiter la vitesse sur la Déviation et de mieux desservir le centre ville. André NICOLAS pense que l'aménagement de l'entrée serait prioritaire. Didier Chazalon répond que la création de ce rond-point rentre dans le cadre du projet global d'aménagement dont il constitue une suite logique et importante. La faisabilité du projet sera étudiée avec les responsables du Conseil Général.
- **Problème de cantine à l'école maternelle** : Monsieur le Maire indique tout d'abord que des travaux d'urgence importants ont été entrepris cet été et que la priorité avait

été donnée à la réfection de la toiture et des toilettes. Il indique que si le service de cantine, bien que facultatif dans toutes les écoles (Avis du Conseil d'Etat du 31 mai 1985), ne peut être remis en cause compte tenu de son importance croissante, il est indispensable de prendre le temps de la réflexion afin de parvenir à une solution définitive. Les aménagements aujourd'hui indispensables doivent ainsi tenir compte de la législation en matière de sécurité et d'hygiène, des conditions d'accueil des enfants et des conditions de travail du personnel. A l'heure actuelle, 17 enfants peuvent être accueillis à l'étage alors que la demande est beaucoup plus importante. Une solution temporaire avait été adoptée dans un premier temps, en accord avec la directrice de l'école, les assistantes maternelles et les représentants des parents, privilégiant l'accueil des enfants dont les deux parents travaillent. Celle-ci n'étant pas réellement satisfaisante, une autre possibilité a été envisagée. Après validation des services du SDIS, une l'extension du local et la création d'un escalier d'évacuation supplémentaire pourront ainsi être réalisées. Monsieur le Maire donne pour terminer lecture du courrier transmis par l'Association de Parents d'Elèves et s'engage à apporter une solution adaptée avant la fin de l'année.

- **Goudronnage** : Monsieur le Maire fait part au Conseil des problèmes rencontrés avec l'entreprise EUROVIA concernant le marché de goudronnage qui avait été passé avec la DDEA dans le cadre de l'ATESAT. Monsieur le Maire va contacter le responsable de cette entreprise pour faire le point et évoquer la question. Le Conseil décide néanmoins de dénoncer le marché à bons de commande qui avait été conclu avec la société par l'intermédiaire de la DDEA.
- **NATURA 2000** : Monsieur le Maire informe le Conseil que 5 représentants doivent être nommés pour suivre le dossier NATURA 2000 : 2 élus, un représentant des chasseurs, un propriétaire, un agriculteur. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, désigne Josette BERRY et Michel ARCIS comme représentants des élus.
- **Estimation France Domaines** : Monsieur le Maire donne lecture de l'estimation qui a été faite par France Domaines pour le camping consécutivement à la demande d'achat de la maison ABEILLON par les locataires actuels : 120 000 € pour ce dernier et 60 000 € pour la maison. Une discussion sur le sujet sera conduite dans les semaines à venir.
- **Partenariat Familles Rurales** : Monsieur le Maire évoque la possibilité d'un partenariat avec l'association pour des séjours de jeunes et familles du département. Le projet est à l'étude.
- **Détériorations du matériel de l'Ecole Primaire** : Eric ANDRIEU souhaite avoir des précisions sur les problèmes rencontrés à l'école primaire à la rentrée suite à l'occupation des locaux pendant les vacances scolaires. Monsieur le Maire répond que la question est en cours de traitement et qu'une rencontre sera organisée avec le président de l'association Familles Rurales et la directrice du Centre de Loisirs, mais également avec le Festival qui a utilisé les locaux au mois d'août. Il tiendra le conseil informé du résultat de ces entrevues.

- **Projet STEVENSON** : un parcours RESPIRANDO pourrait être mis en place sur le GR 70. Un week-end d'animations autour de RL Stevenson sera organisé en juin 2010 en collaboration avec les communes du département situées sur le parcours.
- **Départ en retraite d'Alain ISSARTEL** : il sera fêté le 23 octobre à 18H en Mairie.
- **Votation pour la Poste** : Monsieur le Maire informe le Conseil que la Votation sera organisée en mairie du jeudi 1 au samedi 3 octobre.
- **Réunion plan de sauvegarde** le 2 octobre à 21 H.
- **Réunion publique** le 22 octobre à 20 H
- **Automnales du Livre** les 24 et 25 octobre.
- **Prochain Conseil** le 29 octobre à 20 H

La séance est levée à 22 h 10.